



Comité de programmation des réunions du mardi Fiche de missions (Février 2019)

Trois idées force:

- Favoriser une meilleure connaissance réciproque « ACT - Monde du travail ».
- Recenser auprès des bénévoles les propositions d'interventions extérieures et les hiérarchiser
- Valoriser les compétences et les talents internes.

Composition : la commission est constituée pour une durée d'un an de trois membres bénévoles et volontaires, d'une ancienneté supérieure ou égale à de un an.

Objectifs :

- Installer une dynamique des réunions pour les rendre plus attractives.
- Assurer l'équilibre des actions entre présentations externes, présentations internes et visites
- Évaluer les actions pour tendre vers plus de qualité et d'efficacité à travers un véritable « observatoire » de ces rencontres.

L'Assemblée Générale Ordinaire et la Journée de Cohésion restent des événements annuels incontournables, ils réunissent l'ensemble des membres deux fois par an et participent ainsi de la cohésion de groupe.

Missions

- **Établir un catalogue des actions à mener** sur la base des propositions des bénévoles.
- **Proposer et tenir à jour un planning** des ordres du jour sur six mois glissants en veillant à l'équilibre des réunions et au respect des règles de programmation.
- **Présenter ce planning** lors de réunions du mardi et mettre à jour l'agenda du site.
- **Suivre la réalisation des activités programmées** et les réorganiser si nécessaire en cas d'imprévu.
- **Être force de proposition** pour des thèmes nouveaux, de nouvelles actions en s'appuyant sur les évolutions du marché du travail, les besoins émergents et les attentes des membres ACT, des conclusions de groupes de travail ...

Interaction

- La commission élabore son planning à partir des **idées et propositions** de l'ensemble des membres qu'elle n'hésite pas à stimuler si nécessaire
- Après consultation des membres et du CA, le Président valide les thèmes et le calendrier.

Règles de programmation des réunions.

- Les réunions ont lieu tous les **mardis matin** à l'**Athénée Père Jopseph Wrésinski** de Bordeaux, place St Christoly, à l'exception des périodes de fêtes et de fin juillet à début septembre.
- **Les réunions « ordinaires »**, centrées sur les échanges, le partage et la convivialité, constituent la majorité des réunions et sont planifiées **2 fois par mois minimum**.
- **Les présentations** de bilans d'actions, la restitution des travaux de groupes, les interventions externes, ou la présentation d'un sujet par un membre d'ACT peuvent être mis à l'**ordre du jour d'une réunion ordinaire deux fois par mois maximum**.
- **Les sujets spécifiques** animés par un externe ou un membre d'ACT, ont lieu **1 fois par mois maximum**. Elles pourront être délocalisées (visite éventuelle d'un site d'entreprise, de partenaires ...) **quatre fois an maximum**.